



## refus de changement de statut en salarié

Par **sam78**, le 11/10/2010 à 09:20

Bonjour

Bimbo078 et SAM93, je suis exactement dans le même cas que vous. je viens de recevoir une décision de refus pour changement de statut en salarié, la DDTE ma proposée de faire un recours hiérarchique auprès du ministère de l'immigration, ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. je suis perdu je ne sais pas quel recours je dois faire et lequel entre les deux est le plus efficace. je voudrait aussi si c'est possible les coordonnées de ce cabinet de juriste spécialisé pour que je puisse me renseigner sur le changement de statut

voici mon mail samrafoune@hotmail.com  
merci d'avance

Par **juiced**, le 11/10/2010 à 10:28

bonjour,

avez-vous reçu mon message?

Logiquement un recours auprès de la DIRECCT passe mais cela dépend de nombreux éléments.

Par **juiced**, le 11/10/2010 à 13:42

vous avez un problème sur votre mail

Par **sam78**, le 12/10/2010 à 12:00

excuse moi juiced, effectivement j'ai eu un problème sur ma messagerie, essayer de m'envoyer sur cette adresse samir20041@hotmail.com.

hier je suis passer au département de travail de Lyon pour voir les motifs de ce refus, la dame ma répondu qu'il n'y avait pas grand chose, en fait il manquait :

- le justificatifs de recherches (anterieures au dépôt de la demande) de candidats disponibles sur le marché du travail auprès de pôle emploi et indication détaillée de leur résultats;

notamment, expliciter les raisons pour les quelles aucun candidat présenté par pôle emploi n'a pu convenir a l'emploi proposé;

- Copie de l'annonce antérieure à la demande, déposée à pôle emploi ou APEC.

elle m'a dit qu'il faut juste faire un recours gracieux.

le problème ce que moi annonce date plus de 3 mois, au pôle emploi m'ont qu'ils ne peuvent pas sortir cette offre parceque ils ont un système qui classe ces offre après 3 mois ou il n'aurant plus accès, malgré qu'ils ont trouvé le numero de cette offre, aussi je mon employeur ne sais comment justifier le non recrutement des autre candidats.

vraiment je ne trouve pas de solution a ce problème.

Par **sam78**, le **17/12/2010** à **21:55**

Bonjour jruiced;

avez vous un modèle de lettre de recours gracieux pour changement de statut en salarié?

merci d'avance

Par **jruiced**, le **17/12/2010** à **22:55**

non elle se fait au cas par cas. Après il faut reprendre les motifs de refus et vous défendre. Chaque situation est différents

Par **mamo0101**, le **15/09/2011** à **10:13**

Je suis dans le mem cas que vous la DDTE ont rejeter ma demande de changement de statut car elle dit qu'il y a pas de punerie de main d'oeuvre sur ce poste d'ingenieur Maintenance Ferroviaire.

Pouvez vous me dire comment faire qu'elle sont les demarche a faire.

Merci.

Par **NENEmimi**, le **28/09/2011** à **20:00**

est ce que c'était dans une grande entreprise ou une PMU ?

est ce que l'entreprise a fournie tout les documents ?

est c'était quelle préfecture ?

Merci de me répondre si c'est possible

cordialement

Par **mamo0101**, le **28/09/2011 à 20:45**

Oui c'est une entreprise de prestation de 8500 employé, j'ai déposer le changement de statut a la prefecture de Belfort.

Par **NENEmimi**, le **28/09/2011 à 20:51**

Et que compte tu faire ? ou quelles démarche a tu entrepris, est ce que ton entreprise te soutien dans ta procédure de recours ?

Je suis un peux dans le même cas, je suis ingénieur BTP, et le poste qu'on me propose est ingénieur conducteur de travaux, et j'hésite de déposer le dossier car je craint le refus.

sachant que mon titre de séjour expire le 24 octobre, et que je dois prendre une décision ?

Par **mamo0101**, le **28/09/2011 à 21:38**

de toute les façons il ya des refus alors il faut déposer et après faire le recours en prenant un avocat qui va t'aider a construire le dossier

Par **NENEmimi**, le **28/09/2011 à 21:50**

connais tu personnes ayant déposés le statut et qui ont eu un avis favorable ?

Par **mamo0101**, le **28/09/2011 à 21:55**

pas vraiment avec la nouvelles loi des 14 métiers

Par **sonaf178**, le **13/10/2011 à 15:28**

Bonjour !

A propos de la liste des 14 métiers, concerne-t-elle tous étrangers des pays non membre de UE ?

J'ai demandé un CDS avec un métiers figurant sur cette liste à savoir "Chimie et Industrialisation" et je risque un refus sous prétexte que cette liste ne concerne pas les ressortissants Algérien !?

Par **mamo0101**, le **13/10/2011 à 15:49**

je vous demande d'intégrer le groupe collectif 31 mai leurs site c'est :  
<http://www.collectifdu31mai.com/> c'est un groupe d'étudiant étranger qui ont le même problème que nous tous ils demandent leurs droits de travailler car on a décroché un CDI pas pour amour du ciel mais pour nos compétences alors allez-y sur le site et nous vous remercierons